

Une copie des rapports ou résultats d'évaluation et autres documents faisant état des constatations et des recommandations transmis au SCT par votre ministère ou organisme au terme de travaux d'évaluation d'un programme, le cas échéant, dans leur version telle qu'approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme en vertu de la Section 2, article 9 à 12 de la *Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes*. Fournir les documents pour les années 2014 et 2015 inclusivement.

Vous remerciant de votre collaboration, recevez, mes salutations les meilleures.





PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 4 août 2015

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2015-069D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 14 juillet dernier et tel que formulée vous désirez obtenir :

*« Une copie des rapports ou résultats d'évaluation et autres documents faisant état des constatations et des recommandations transmis au SCT par votre ministère ou organisme au terme de travaux d'évaluation d'un programme, le cas échéant, dans leur version telle qu'approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme en vertu de la Section 2, article 9 à 12 de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes. Fournir les documents pour les années 2014 et 2015 inclusivement ».*

En réponse à votre demande, nous souhaitons vous informer que la Société des alcools du Québec n'est pas assujettie à la Directive concernant l'évaluation des programmes dans les ministères et les organismes.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

905, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 3V9 Tél. : (514) 254-6000 poste 5733 Téléc. : (514) 864-3642  
Suzanne.Paquin@saq.qc.ca